

Le Roi a donné à Mr. le Comte de la Marche le Régiment de Cavalerie qu'avoit le feu Comte de Clermont & le Gouvernement de la Province de *Berry*, avec une augmentation de 50000 livres d'appointemens : a nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis le Comte d'Auger, Lieutenant-Général de ses Armées, anciens Lieutenant des Gardes du Corps de Sa Majesté, & le Comte de la Cheze Lieutenant-Général de ses Armées, Capitaine de la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde.

Mr. de Foulon, Intendant de la Guerre, vient aussi d'obtenir la création en sa faveur d'une cinquième Charge d'Intendant des Finances. Il se propose de rendre la comptabilité du Trésor royal plus simple & la perception plus facile, comme moins dispendieuse. D'un autre côté, le Marquis de Boufflers s'étant montré trop ardent ami du Duc de Choiseul, le Roi a révoqué sa commission d'Inspecteur d'Infanterie & l'a exilé de la Cour.

Par une cession que les Actionnaires de la Compagnie des *Indes* ont faite au Roi de tous leurs biens, dans l'assemblée du 7. Avril 1770, à la charge que Sa Majesté payeroit leurs créances, ils avoient stipulé que ces créances resteroient dans l'état où elles étoient ; savoir, qu'on ne changeroit point leur nature d'*effets payables au porteur*, & qu'elles ne subiroient pas les impôts dont elles avoient été exemptées par les Edits de création & autres enrégistrés au Parlement. Mais il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat daté du 10. Juin, qui ordonne qu'il sera payé des contrats sur les promesses à 4 & à 5
pour